

COMPTE RENDU DE JURY

Concours

Agent de maîtrise

Spécialités : « Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines »
et « Techniques de la communication et des activités artistiques »

Session 2019

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

Contenu

I.	PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION	3
II.	DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1.	CHIFFRES CLES	4
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	5
III.	PRINCIPALES REGLES DE NOTATION	6
IV.	PHASE D'ADMISSIBILITE	7
1.	ORGANISATION.....	7
2.	EPREUVE DE RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE.....	7
3.	EPREUVE DE MATHEMATIQUES (CONCOURS EXTERNE).....	8
4.	EPREUVE DE QUESTIONNAIRE (CONCOURS INTERNE).....	8
5.	RESULTATS D'ADMISSIBILITE	9
V.	PHASE D'ADMISSION	10
1.	ORGANISATION.....	10
2.	EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN	10
3.	RESULTATS D'ADMISSION	11
VI.	CONCLUSION	12
1.	PROFIL DES LAUREATS.....	12
2.	COMMENTAIRES.....	13

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2019, le concours d'accès au grade d'agent de maîtrise dans les spécialités « Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines » et « Techniques de la communication et des activités artistiques ».

✓ Conditions d'accès

Concours externe

Le concours externe sur titres est ouvert aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Concours interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Ces candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours de 3 années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique.

✓ Rappel des fonctions

Les agents de maîtrise sont chargés de missions et de travaux techniques comportant notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie, l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de supérieurs hiérarchiques.

Ils peuvent également participer, notamment dans les domaines de l'exploitation des routes, voies navigables et ports maritimes, à la direction et à l'exécution de travaux, ainsi qu'à la réalisation et à la mise en œuvre du métré des ouvrages, des calques, plans, maquettes, cartes et dessins nécessitant une expérience et une compétence professionnelle étendues.

Les agents de maîtrise titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou du certificat d'aptitude professionnelle accompagnant éducatif petite enfance ou ceux qui justifient de trois années de services accomplis dans le cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles peuvent être chargés de la coordination de fonctionnaires appartenant à ce cadre d'emplois ou à celui des adjoints techniques territoriaux. Ils participent, le cas échéant, à la mise en œuvre des missions de ces agents.

✓ Organisation

Le concours d'agent de maîtrise est organisé tous les 2 ans. Un calendrier national définit les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites appliquées par tout CDG organisateur.

✓ Zone de conventionnement

Le concours a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

✓ Composition du jury

Collège des élus :

- 1 Conseiller municipal, Président du Jury,
- 1 Maire-adjoint, 1^{er} Vice-Président du CDG31,

Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentant du personnel, désigné par tirage au sort au sein de la CAP C,
- 1 Fonctionnaire de catégorie A, responsable Domaine ressources et politiques transversales d'un conseil départemental,

Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Responsable d'une cuisine centrale d'une métropole,
- 1 Directeur du Pôle environnement, aménagement du territoire et patrimoine d'une commune.

II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

1. CHIFFRES CLES

✓ Spécialité « Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines »

		Interne
Nombre de postes		108
Nombre de dossiers reçus		123
Nombre de candidats admis à concourir		117
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	94
	Pourcentage	80,3%
Seuil d'admissibilité sur 20		10,03
Nombre de candidats admissibles		33
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	32
	Pourcentage	97%
Seuil d'admission sur 20		10,78
Nombre de candidats admis		20
Taux de réussite (admis/présent écrit)		21,3%

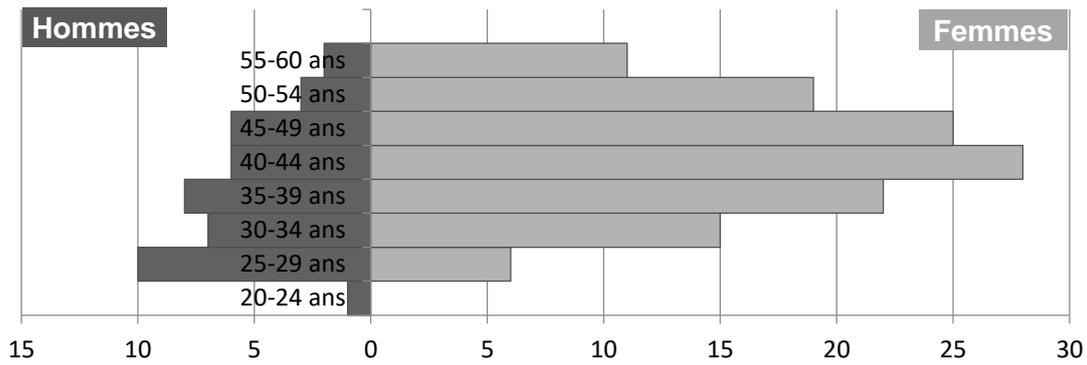
✓ Spécialité « Techniques de la communication et des activités artistiques »

		Externe	Interne	Total
Nombre de postes		3	1	4
Nombre de dossiers reçus		32	31	63
Nombre de candidats admis à concourir		22	31	53
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	11	21	32
	Pourcentage	50%	67,7%	60,4%
Seuil d'admissibilité sur 20		13,55	13,05	-
Nombre de candidats admissibles		7	4	11
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	5	4	9
	Pourcentage	71,4%	100%	81,8%
Nombre de postes réajusté		2	2	4
Seuil d'admission sur 20		13,31	13,46	-
Nombre de candidats admis		2	2	4
Taux de réussite (admis/présent écrit)		18,2%	9,5%	12,5%

92,5 % des inscriptions ont été réalisées par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

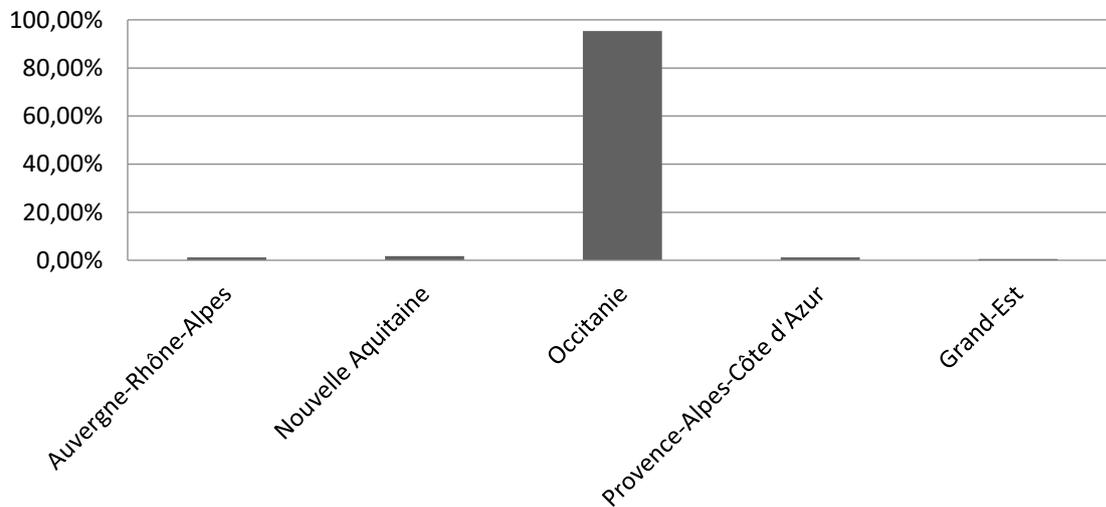
2. PROFIL DES CANDIDATS

✓ Age et sexe



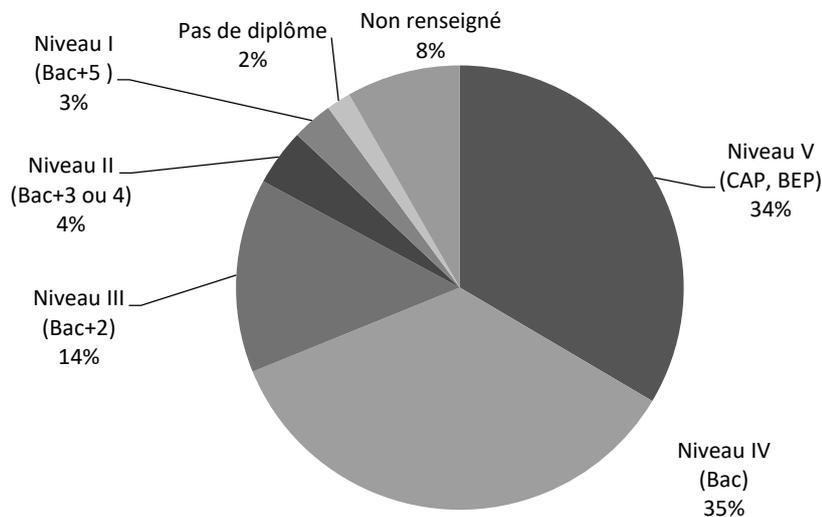
Les femmes représentent 74,7 % des candidats. La moyenne d'âge des candidats est de 42 ans.

✓ Origine régionale



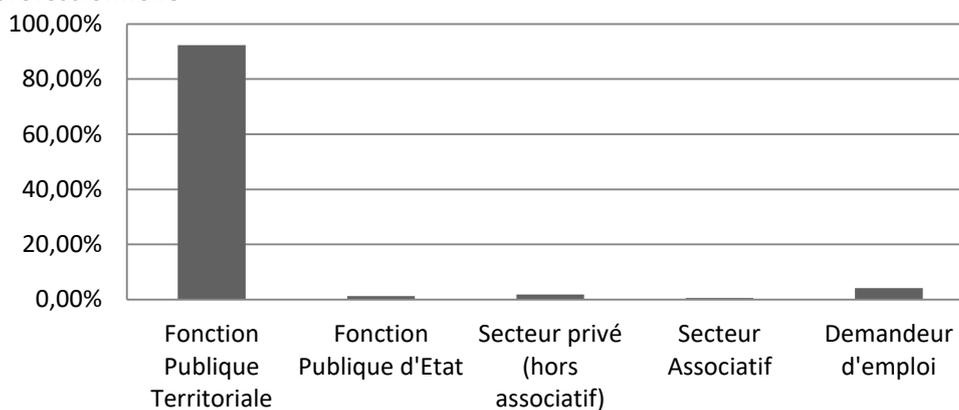
95 % des candidats proviennent de la région Occitanie, ce qui correspond à la zone de conventionnement du concours.

✓ Diplômes



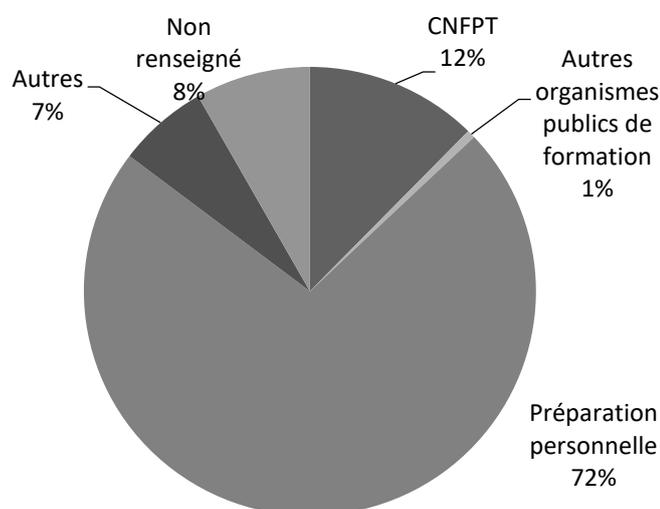
90 % des candidats au concours externe détiennent un titre ou diplôme sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.

✓ Situation professionnelle



Bien que tous les secteurs professionnels soient représentés, 92,35% des candidats sont en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

✓ Préparation



12 % des candidats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

III. PRINCIPALES REGLES DE NOTATION

Les règles sont encadrées le décret 2013-593 du 5 juillet 2013.

Tout candidat qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Chaque note est multipliée par le coefficient règlementaire correspondant.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

Les épreuves d'admission font l'objet d'une notation souveraine par le jury au vu de la prestation orale de chaque candidat.

IV. PHASE D'ADMISSIBILITE

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieux

Les épreuves écrites se sont déroulées le 24 janvier 2019 à Castanet-Tolosan.

✓ Aménagements d'épreuves en lien avec un handicap reconnu

Aucun candidat en situation d'handicap reconnu n'a demandé le bénéfice d'un aménagement.

✓ Récapitulatif des épreuves écrites d'admissibilité

Concours externe	Concours interne
Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 2h00 - coef. : 3).	Résolution d'un cas pratique exposé dans un dossier portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent de maîtrise territorial dans l'exercice de ses fonctions, au sein de la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 2h00 - coef. : 3).
Problèmes d'application sur le programme de mathématiques (durée : 2H00 - coef. : 2).	Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante (durée : 2H00 - coef. : 2).

✓ Elaboration des sujets

Les sujets des épreuves écrites ont été élaborés par une cellule pédagogique régionale réunissant les centres de gestion organisateurs d'Occitanie. Ils peuvent être consultés sur le site Internet du CDG31.

2. EPREUVE DE RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

✓ Objectifs de l'épreuve

L'épreuve doit permettre de vérifier le sens pratique du candidat, ses connaissances professionnelles, ses capacités à encadrer et ses aptitudes à communiquer par écrit.

✓ Production attendue des candidats

Le candidat doit être capable de répondre à situation concrète que peut rencontrer un agent de maîtrise territorial dans le cadre de ses missions. Les problèmes posés positionneront le candidat en situation d'encadrant et de manager de proximité.

Spécialité : Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

✓ Thématique du sujet

Agent de maîtrise dans la commune d'ATSEMVILLE, vous travaillez au sein de la Direction de l'Education en charge des affaires scolaires et de la gestion du périscolaire.

On vous demande d'être au plus près des partenaires éducatifs, afin de contribuer à l'amélioration des temps de vie des enfants à l'école.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
interne	94	9,60	41	3	17,5	2

✓ Constat des correcteurs

Le niveau général est très moyen.

Les candidats restent trop souvent dans la description d'un fonctionnement, sans prendre en compte l'environnement institutionnel et la concertation avec les partenaires éducatifs. De nombreuses copies ne se détachent pas d'une organisation opérationnelle et n'intègrent pas une réflexion préalable de diagnostic et de concertation.

Spécialité : Techniques de la communication et des activités artistiques

✓ Thématique du sujet

Vous êtes chef d'équipe du service en charge des manifestations associatives ou organisées par la commune, en responsabilité d'une équipe de 5 agents.

Votre supérieur vous demande de gérer l'organisation d'un spectacle ouvert à tous. Le spectacle devait se dérouler dans l'ancienne salle des fêtes. Un mois avant la représentation, le Maire vous demande de l'organiser dans la nouvelle salle de spectacle récemment inaugurée.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
interne	21	10,66	13	1	14,75	4
externe	11	13,20	11	0	16	10

✓ Constat des correcteurs

Le niveau des candidats est relativement disparate. De bonnes productions côtoient des copies d'un niveau insuffisant pour de futurs agents de maîtrise. Les candidats au concours externe ont, somme toute, bien mieux réussi que les internes.

3. EPREUVE DE MATHEMATIQUES

✓ Thématique du sujet

Le sujet comportait 6 problèmes d'application en lien avec le programme de mathématiques.

✓ Objectifs de l'épreuve

L'épreuve doit permettre de vérifier la maîtrise de connaissances précisées par le programme réglementaire de l'épreuve, en arithmétique, géométrie et algèbre.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
externe	11	13,64	9	0	20	7

✓ Constat des correcteurs

Les candidats ont bien traité le sujet. Bien que les formules de calcul n'aient pas été données, la majorité des candidats les ont communiquées, ce qui démontre une bonne préparation à cette épreuve.

4. EPREUVE DE QUESTIONNAIRE

✓ Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve permet à la fois de mesurer les connaissances théoriques de base, mais aussi des savoir-faire indispensables comme la capacité à effectuer des calculs courants.

✓ Production attendue des candidats

Bien que cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire, le libellé précise qu'elle porte sur des connaissances techniques dans la spécialité, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

Les questions portent sur des connaissances techniques que l'exercice de la spécialité implique de façon courante. Une place importante est réservée aux questions sur les connaissances en matière d'hygiène et de sécurité.

Spécialité : Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

✓ Thématique du sujet

Le questionnaire était constitué de 18 questions permettant d'évaluer les compétences techniques d'un agent de maîtrise en école maternelle.

✓ Résultats

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
interne	94	7,98	18	10	13,5	0,66

✓ Constat des correcteurs

Un manque de connaissances générales est constaté par une confusion dans les sigles, les termes techniques voire des incompréhensions sur certaines questions. Les questions portant sur le fonctionnement plus général (PEDT, PPS) révèlent des connaissances peu approfondies. Les réponses sont trop souvent imprécises et incomplètes.

Spécialité : Techniques de la communication et des activités artistiques

✓ Thématique du sujet

Le questionnaire était composé de 13 questions permettant d'évaluer les compétences techniques d'un agent de maîtrise évoluant dans la spécialité.

✓ Résultats

Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
21	7,42	5	6	15	1,25

✓ Constat des correcteurs

Le niveau des productions est faible de manière générale. La réglementation relative aux établissements recevant du public est mal maîtrisée. Quelques copies se distinguent positivement.

5. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le Jury d'admissibilité s'est réuni le 7 mars 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Délibération du jury

Le jury a fixé les seuils d'admissibilité suivants :

Spécialité	Concours externe		Concours interne	
	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles	Seuil d'admissibilité	Nombre d'admissibles
Techniques de la communication et des activités artistiques	67,75	7	65,25	4
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	-	-	50,16	33

16 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 ont été éliminés.

✓ Analyse des résultats

Au vu de l'ensemble des résultats, le taux d'élimination relativement élevé de 12,7 % démontre l'hétérogénéité des candidats inscrits à ce concours, quelles que soient la voie et la spécialité choisies, qui s'explique par un manque de préparation aux épreuves d'admissibilité entraînant un déficit de connaissances.

V. PHASE D'ADMISSION

1. ORGANISATION

✓ Dates et lieu

Les épreuves d'admission se sont déroulées les 4, 5 et 8 avril 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Récapitulatif des épreuves orales d'admission

Concours externe	Concours interne
Entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée : 15 min. - coef. 4).	Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois (durée : 15 min. dont 5 min. au plus d'exposé - coef. 4)

2. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ Organisation du Jury

Le jury plénier a auditionné l'ensemble des candidats.

✓ Objectifs de l'épreuve

Pour la voie interne, les questions peuvent être déterminées par l'exposé du candidat.

Le jury évalue à la fois les connaissances et les aptitudes professionnelles, en recourant, le cas échéant, à des « mises en situation professionnelles ». Il veille également à vérifier la capacité à encadrer des agents de catégorie C de la filière technique.

Il peut s'agir de questions générales sur les méthodes d'encadrement ou de mises en situation le plaçant dans un contexte professionnel.

Les questions permettent de mesurer l'aptitude à exercer l'ensemble des missions dévolues au cadre d'emplois et impliquent une connaissance de l'environnement professionnel, démontrant par là-même la motivation et le sens du service public local.

✓ Résultats

Spécialité : Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
interne	33	11,64	22	0	17	6

Spécialité : Techniques de la communication et des activités artistiques

Concours	Nombre de candidats présents	Moyenne générale /20	Nombre de candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20	Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire inférieure à 5/20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
interne	4	12,75	4	0	14	11
externe	5	9,60	2	0	13	7

✓ Constat du jury

De manière générale, en interne, les candidats ont bien préparé leur exposé qui est souvent clair et construit.

Le niveau de connaissances professionnelles dans la spécialité est très variable selon les profils des candidats. Le jury constate souvent beaucoup trop de lacunes sur l'environnement territorial, quelle que soit la spécialité.

En Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines, le niveau est très hétérogène. Le jury constate de façon générale que les candidats n'ont pas su appréhender les missions dévolues à un agent de maîtrise en situation d'encadrement et de coordination d'ATSEM ou d'adjoints techniques territoriaux.

En Communication spectacle, le jury a rencontré comme lors de la précédente session des candidats passionnés par leur travail, sur une large palette de métiers. Le niveau technique est relativement élevé.

Cependant, en interne comme en externe, le jury constate trop de lacunes sur les questions de connaissance de l'environnement territorial. Ce domaine essentiel est peu préparé par les candidats internes, voire méconnu par les externes.

3. RESULTATS D'ADMISSION

Le jury d'admission s'est réuni le 8 avril 2019 au siège du CDG31, à Labège.

✓ Résultats

Concours externe

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne générale / 20	Nombre de moyennes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Techniques de la communication et des activités artistiques	5	12,43	5	13,36	10,94

Concours interne

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne générale / 20	Nombre de moyennes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	32	11,55	23	14,67	8,48
Techniques de la communication et des activités artistiques	4	13,26	4	13,67	12,89

✓ Délibération

Conformément à l'article 19 al 5 et 6 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, "lorsque les statuts particuliers autorisent le jury à modifier dans une proportion maximale la répartition des places offertes entre les concours, cette proportion est appliquée sur la totalité des places offertes à ces concours. La modification peut être déclinée par spécialités, disciplines ou options. Lorsque l'application des règles visant à modifier cette répartition conduit à calculer un nombre de postes qui n'est pas un entier, ce nombre est arrondi à l'entier supérieur."

Conformément à l'article 7 du décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, "lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite, selon le cas, de 15 % ou d'une place."

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

Au vu de l'ensemble des résultats, le Jury a décidé de procéder à la réaffectation du nombre de postes ouverts aux concours dans la spécialité « Techniques de la communication et des activités artistiques » comme suit :

Spécialités	Concours interne	Concours externe
	Nombre de postes	Nombre de postes
Techniques de la communication et des activités artistiques	2	2

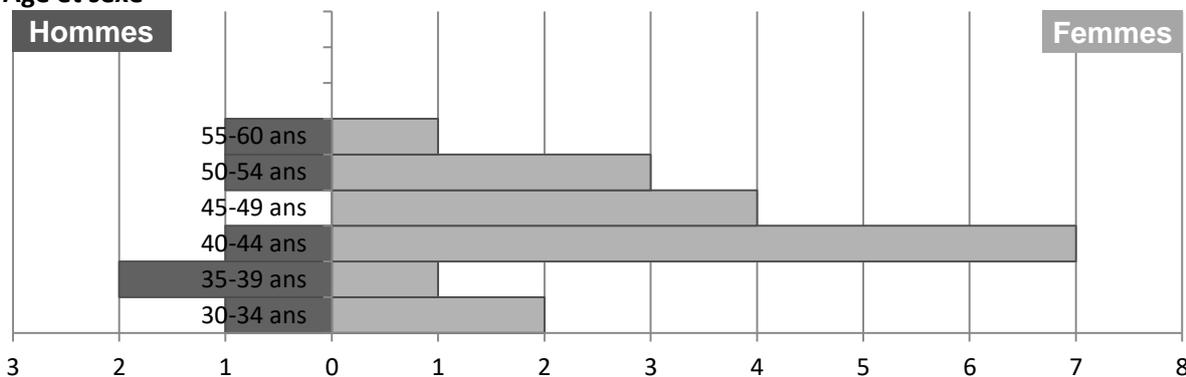
Le Jury a déterminé les seuils d'admission exprimés en points comme suit :

Spécialités	Concours interne			Concours externe		
	Nombre de postes	Seuil en points	Nombre de candidats admis	Nombre de postes	Seuil en points	Nombre de candidats admis
Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines	108	97	20	-	-	-
Techniques de la communication et des activités artistiques	2	121,14	2	2	119,75	2

VI. CONCLUSION

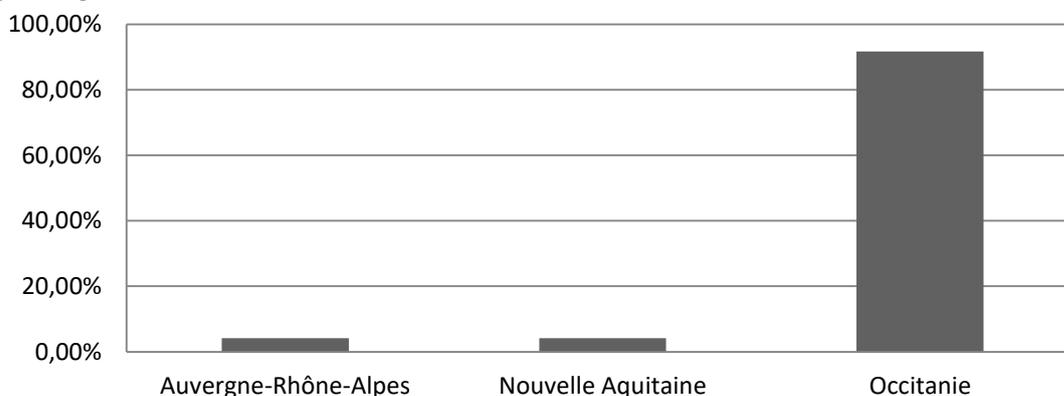
1. PROFIL DES LAUREATS

✓ Age et sexe



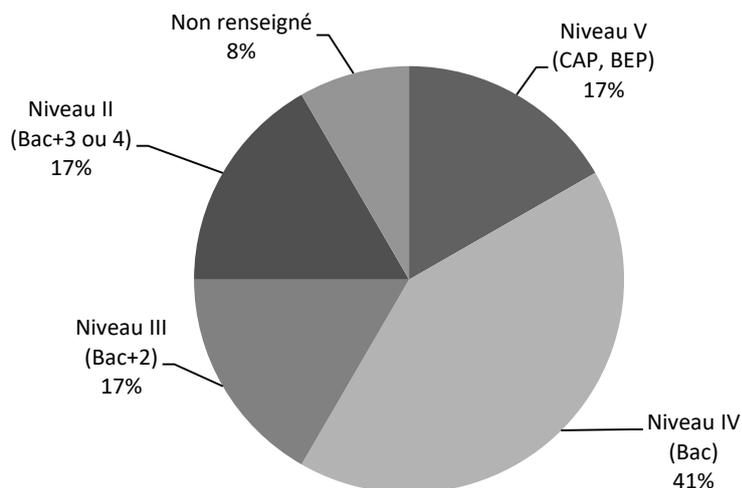
Les femmes représentent 75 % des lauréats. La moyenne d'âge est de 43 ans.

✓ Origine régionale



Les candidats provenant de la zone de conventionnement représentent 92% des lauréats.

✓ Diplômes

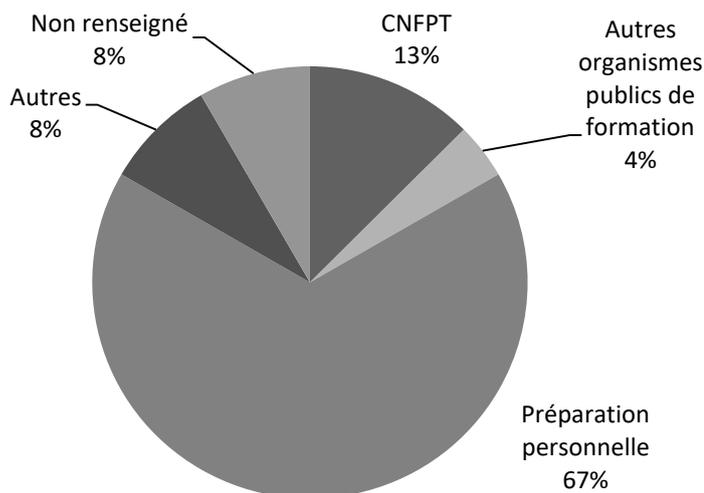


98 % des lauréats sont titulaires de titres ou diplômes requis pour l'accès au concours externe.

✓ Situation professionnelle

Les lauréats sont tous en poste dans la Fonction Publique Territoriale, quelles que soient la voie de concours et la spécialité.

✓ Préparation



13 % des lauréats déclarent avoir suivi une préparation auprès du CNFPT.

2. COMMENTAIRES

✓ Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines

La spécialité «Hygiène et accueil des enfants des écoles maternelles ou des classes enfantines » constitue une nouvelle spécialité issue du décret 2018-152 du 1^{er} mars 2018 redéfinissant le cadre d'emplois des ATSEM. Ce dernier reconnaît leur appartenance à la communauté éducative par le renforcement de leurs missions éducatives et leur ouvre de nouvelles perspectives de carrière par l'accès au cadre d'emplois d'agent de maîtrise (cat C), par le biais d'un concours interne mais également l'accès au cadre d'emplois d'animateur (cat B) par le biais d'un concours interne spécial.

108 postes étaient ainsi ouverts en région Occitanie pour cette première session.

Seuls 20 candidats ont été admis, ce qui ne représente qu'un taux de réussite de 21,3 %.

Le jury constate que les candidats n'ont pas su prendre la mesure des fonctions dévolues à des agents de maîtrise évoluant en écoles maternelles, par manque de préparation certes mais également par manque de recul sur les missions potentiellement dévolues à ce nouveau métier.

✓ **Techniques de la communication et des activités artistiques**

Le jury observe globalement un niveau très moyen des candidats aux épreuves orales et ce, malgré un niveau technique élevé. Le jury remarque des carences profondes sur les questions générales portant sur les missions et compétences des collectivités territoriales, ainsi que sur l'encadrement d'équipe.

Les candidats doivent avoir une bonne vision de leur environnement professionnel et de l'environnement territorial, propre à l'exercice des fonctions de régisseur de spectacle ou de celles de responsable d'un service Festivités.

La Présidente du jury,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rufie', with a horizontal line underneath.

Brigitte RUFIE